

LA GAZETTE DE FRANCE, 4 mars 1836, pp. 1-4.

Parlons d'abord du poème. C'est la moindre partie d'un opéra; mais enfin c'est le canevas sur lequel le compositeur étale les richesses de l'harmonie et du chant, le chorégraphe l'élégance et la grâce de ses ballets, le décorateur le luxe et le pittoresque de ses tableaux. En Italie, on paie cent écus un *libretto* et on couvre d'or une bonne partition musicale. M. Scribe devrait aller dans ce pays-là pour réformer une aussi sotte coutume.

Le pouvoir ministériel s'étant fait donner la censure des théâtres dans l'intérêt de la tranquillité publique et de l'ordre moral, il demeure responsable de tout ce qui, dans cette partie de la littérature, porte atteinte soit à la religion, soit aux mœurs, soit à l'honneur des citoyens. Dictateur suprême de la scène française, son devoir est surtout de veiller à ce qu'on n'abuse pas de ce moyen de publicité pour calomnier et décrier les croyances de la grande majorité des Français, et rendre odieux les ministres de la religion en attribuant à ceux qui les ont précédés avec le même caractère, des actes qualifiés crimes par l'opinion. Or, c'est à ce devoir que la dictature a essentiellement manqué en approuvant le poème de M. Scribe. Il me semble aussi que certaines convenances sociales devaient engager la censure ministérielle à épargner à tant d'honnêtes bourgeois, marchands et artisans de la bonne ville de Paris, le spectacle et le souvenir des meurtres comme par leurs ancêtres dans cette funeste journée de la Saint-Barthélemy qui vit quantité d'hommes de toutes les professions, même des avocats, confondus avec le bas peuple et remplissant le rôle d'assassins.

Si quelque auteur s'avisait de vouloir produire sur la scène les scandales et la dépravation du duc d'Orléans régent et de sa cour, la censure saurait bien lui dire que c'est porter atteinte à la considération due à la famille du chef du gouvernement, et qu'elle ne peut autoriser de pareilles récriminations. Et si le même auteur entreprenait de faire passer comme vérités les crimes atroces dont les mémoires du temps ont accusé ce prince, bien certainement la censure dirait à cet écrivain qu'elle ne peut accorder sa sanction à des faits très hasardés s'ils ne sont pas calomnieux, parce qu'ils tendent à flétrir la mémoire d'un prince de la maison d'Orléans.

Si quelque académicien ou hommes de lettres de la force de M. Scribe, voulait produire sur le théâtre le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, seulement dans sa déplorable réalité de démagogue et de régicide, la censure, malgré l'exactitude du portrait, mettrait son *veto* sur la représentation, parce que ce serait affliger une famille du sang royal, exciter les passions et commettre une grossière inconvenance *coram populo*. Et la censure aurait raison.

Or, comment se fait-il que cette puissance qui a droit de vie et de mort sur les œuvres dramatiques ait souffert que M. Scribe, par ignorance philosophique ou de dessein prémédité, produit sur un théâtre décoré du titre de royal, subventionné par la liste civile, une grosse calomnie dirigée contre la religion sur laquelle repose l'ordre moral de cette société, et qu'il blessât dans ses sentiments la grande majorité des citoyens de Paris en leur rappelant le crime de leurs aïeux? Il s'agit ici d'autre chose que des

intérêts d'honneur et des affections d'une famille; il y va de ceux de tout l'ordre social, car si M. Scribe se met à faire le petit Chénier et, comme en 93, à vouloir prouver que le catholicisme est une religion de sang, un principe implacable dans ses vengeances, et que ses ministres sont des énergumènes qui viennent bénir les poignards des assassins, il n'y a pas de raison pour que le peuple, instruit à cette étrange école historique, ne prenne en haine et cette religion et ses ministres. C'est donc briser les appuis de l'ordre moral.

Je sais bien que la censure n'a pas le pouvoir d'empêcher M. Scribe de faire des vers détestables comme ceux que je serai obligé de citer; je sais qu'elle n'a aucune juridiction sur de grossières inconvenances comme celle que nous présente une jeune fille de noble maison qui vient se marier avec son manat et abjurer la religion catholique pour le protestantisme, un quart d'heure après que son mari a été assassiné et se trouve encore gisant dans la rue. Mais il était en son pouvoir, et c'était aussi son devoir, d'empêcher cet écrivain d'attribuer à la religion un horrible attentat qui fut uniquement le fait de la politique. Si M. Scribe veut fausser toutes les vérités historiques pour sacrifier la religion à l'Opéra, la censure d'un système d'ordre doit prévenir le danger qui peut résulter pour la société d'une pareille immolation.

Elle ne devait pas permettre que l'on produisît sur la scène quatre hommes revêtus de l'habit de la religion pour y venir chanter en forcenés ces exécrables paroles, qui sont autant de blasphèmes:

Gloire au Dieu vengeur!
Gloire au guerrier *fidèle*,
Dont le glaive *étincelle*
Pour servir le Seigneur!

(Tous les assistans tirent leurs poignards ou leurs épées.)

Glaives pieux, saintes épées,
Qui, dans un sang *impur* bientôt serez trempées,
Vous par qui le Très-Haut frappe ses ennemis,
Poignards sacrés, par nous soyez bénis!

Ni grâce, ni pitié, frappez tous *sans relâche*
L'ennemi qui s'enfuit, l'ennemi *qui se cache*,
Les guerriers supplians à vos pieds abattus!
Ni grâce, ni pitié; que le fer et la *flamme*
Atteignent le vieillard, et l'enfant et la *femme!*
Anathème sur eux! Dieu ne les connaît plus!

Chœur général:

Dieu le veut! Dieu l'ordonne!
Qu'on n'épargne personne!

Cela est indigne, non-seulement parce que c'est entièrement controuvé quant au lieu et à l'époque, mais encore parce qu'en aucun temps et en aucun pays cet abominable langage d'égorgeurs n'a été celui des hommes de la religion. Dans la plus grande exaltation de la Ligue, lorsque la chaire retentissait de paroles véhémentes contre l'hérésie, la prédication a pu remuer les esprits, exalter le courage des ligueurs, faire parler le Dieu des combats, mais jamais, non jamais prêtre ou religieux n'a béni des poignards, n'a dit qu'il fallait massacrer l'ennemi suppliant, égorger ou brûler le vieillard, l'enfant et la femme, et *frapper sans relâche l'ennemi qui s'enfuit, l'ennemi qui se cache*, et cela au nom de Dieu!

Il est triste d'avoir à redresser un académicien, non-seulement sur les règles de la prosodie, mais encore sur l'histoire de France. Si M. Scribe avait au moins daigné consulter son confrère M. Lacroix le grand historien, celui-ci lui aurait dit que la journée de la Saint-Barthélemy fut un fait tout politique auquel la religion est demeurée entièrement étrangère. Il est connu de tous les hommes qui savent lire autre chose que les mensonges poétiques de Voltaire, que ce funeste événement fut produit par la crainte que le roi de Navarre et Coligny inspiraient à Catherine de Médicis et au duc de Guise, assiégés de terreur dans le Louvre par l'attitude et la présence de l'amiral et de ses partisans dans Paris.

Supposons qu'au mois de juillet 1830, au lieu des ordonnances, on eût obtenu l'ordre d'exécuter un arrêt de mort contre Lafayette, et MM. Laffitte, Audry de Puyraveau, Benjamin Constant et autre; que le peuple de Paris se joignant aux exécuteurs eût fait main basse sur les libéraux les plus marquans, il y aurait eu une page bien sanglante et bien funeste dans notre histoire. Mais parce qu'il y aurait eu des catholiques //2// d'un côté et des philosophes de l'autre, eût-on été fondé à dire que c'était là une querelle religieuse, et que le massacre avait été fait au nom de Dieu? La grossièreté d'une pareille appréciation saute aux yeux. Eh bien! la journée de la Saint-Barthélemy a été absolument ce qu'eussent été les journées de juillet ainsi conduites. Deux partis politiques étaient en présence: Coligny, à l'abri du traité de pacification, s'était introduit dans Paris, où tantôt insinuant, tantôt menaçant, il cherchait à s'emparer du pouvoir et à attirer à lui le jeune roi. D'un côté l'autorité royale, de l'autre le principe de révolte. Des conciliabules de seigneurs huguenots se tenaient chez l'amiral comme il s'en tenait dans la société *Aide-toi le Ciel l'aidera*.

On intriguait, on conspirait, on projetait d'enlever le roi et de se défaire de Guise et de Catherine. Une vaste organisation se formait; Coligny, lieutenant-général pour le roi de Navarre, avait des gouverneurs dans seize provinces, partout des soldats, des associations comme celles formées en 1829, et des impôts sur le titre de souscriptions. Il était plus roi dans une partie de la France que le roi lui-même; ce pouvoir nouveau dans l'état avait des ambassadeurs près les cours étrangères; il conspirait contre le pouvoir légitime avec Elisabeth qui tenait Marie Stuart prisonnière et fournissait armes et subsides aux protestans de France. Il y avait dix fois plus de preuves qu'il n'en fallait pour convaincre Coligny, Condé et les

princes de Navarre de complot contre l'autorité royale et la sûreté de l'état. Il fallait faire arrêter les chefs du parti et les livrer au parlement qui en aurait fait une justice tout égale. Mais on préféra le meurtre décoré du nom de justice royale, qui servait les passions de Catherine et surtout celles du duc de Guise, dont le père avait été lâchement assassiné auprès d'Orléans par un des serviteurs de Coligny.

Il est constant, au surplus, que le jeune roi n'avait autorisé, après une longue résistance encore, que la sanglante exécution de Coligny, mais qu'une influence secrète, dont on a le pressentiment plus que la certitude, porta le peuple parisien à faire main basse sur tous les huguenots, qui ne purent trouver un abri contre leurs ennemis ou se soustraire par la fuite. Le peuple était irrité de l'insolence des réformés, des nombreux et horribles massacres de catholiques et de prêtres, pillages et profanations d'église, excès et cruautés qu'ils avaient commis dans les provinces. Le peuple voyait aussi avec colère la présence des soldats étrangers, que les seigneurs huguenots avaient enrôlés à leur service, pour relever les débris de la féodalité tombant en ruine et ressaisir la puissance des grands fiefs. Mais, que dis-je! que M. Scribe lise la *Nouvelle Minerve* du 21 février; il y verra que cette journée fut aussi nationale que celle du 14 juillet 1789 et du 29 juillet 1830, à titre de soulèvement du peuple contre le régime féodal. Peu s'en faut, comme on voit, que le saint Barthélémy ne soit réhabilité, et mise au rang des glorieuses journées. Mais, si je conclus contre M. Scribe, je n'entends pas tout-à-fait conclure contre la *Nouvelle Minerve*. Seulement je prétends qu'en face d'un public français M. Scribe a fait un gros mensonge historique en cinq actes et en pauvres vers mis en belle musique.

Je crois bien que la *Nouvelle Minerve* voit de la nationalité dans une affaire où je ne vois, moi, que le coup de main d'un parti politique. On sait de reste où nos hommes de révolution la mettent. Elle fut à une certaine époque dans Santerre le brasseur, Legendre le boucher, et Pethion l'avocat. Eh bien! ici, nous trouvons à la tête du mouvement populaire un étudiant, celui qui tua Ramus, coupable de ne pas croire à Aristote; le professeur Charpentier, qui tua son confrère Lembin, pour avoir mal interprété Horace, un tireur d'or, nommé Crucé, qui se vantait d'avoir égorgé à lui seul quatre cents personnes; il mentait de plus de moitié, dit de Thou; ensuite le boucher Pezou, qui assommait son monde à coups de massue, et l'apothicaire René, qui allait aux prisons tuer les Huguenots, et l'avocat Ferriers, que les mémoires de l'époque surnomment le Massacreur; et puis les dixeniers [dizeniers], centeniers et quarteniers de la milice, ou comme qui dirait les capitaines, commandans et chefs de légion de la garde nationale, dont les petits fils iront à l'Opéra s'extasier devant l'œuvre de M. Scribe et de la censure dramatique, qui brouillera toutes leurs idées et confondra toutes leurs notions. Vous voyez bien ce que c'est qu'une nationalité en révolution et lorsque les partis déchirent un malheureux pays.

Il y a un fait constant, avéré et qu'il faut proclamer tout haut pour la gloire de la religion si indignement calomniée, c'est que dans les ordres envoyés aux gouverneurs des provinces, dans les proclamations royales, dans les dépêches adressées aux cours étrangères, dans les actes du

parlement, les mots d'hérésie et d'hérétiques ne se trouvent employés nulle part . La cour fit commencer le procès de l'amiral après sa mort, non comme infidèle à la foi catholique, mais comme traître à son roi, et comme violateur des lois. Eh! si l'on eût voulu couvrir cet horrible événement du prétexte de la religion, aurait il manqué dans le peuple de voix pour crier: Gloire au fils aîné de l'Eglise, gloire au roi très chrétien!

Il faut répéter pour l'honneur de la France que le crime de la Saint-Barthélemy fut suggéré, provoqué et exécuté par une italienne ayant pour complice un prince de la maison de Lorraine, contre la maison de Navarre, appuyée par l'Angleterre et quelques princes d'Allemagne. Des influences étrangères luttèrent sur le sol de la France et y répandaient le sang à torrents. Le vrai patriotisme respire un peu en recevant cette compensation. Nous venons de voir la réalité de l'histoire; voyons maintenant le roman de M. Scribe.

Les deux premiers actes se passent en Touraine: le premier dans le château du comte de Nevers, où les seigneurs catholiques mènent joyeuse vie en chantant:

Des jours de la jeunesse
Et du temps qui nous presse
Dans une douce ivresse
Hâtons nous de jouir.

Le second acte, dans le château de Chenonceaux, où Marguerite de Valois, fiancée d'Henri IV, accompagnée de ses demoiselles d'honneur, chante de son côté cette jolie chanson:

Sombre folie
Ou pruderie,
Soyez bannie
De ce séjour!
Sous son empire
On ne respire
Que pour sourire
Au dieu d'amour.

C'est commencer gaîment, comme on voit, une histoire qui finit d'une manière bien tragique. Une de ces demoiselles qui n'ont ni sombre folie ni pruderie, Valentine, fille du comte de Saint-Bris, gouverneur du Louvre, est promise en mariage au comte de Nevers, mais elle aime le jeune Raoul de Nangis, gentilhomme protestant, et lui envoie un message mystérieux qui tombe dans les mains du comte. Scène de jalousie. Fiction pour fiction, on doit regretter que M. Scribe, au lieu de la religion, n'ait pas pris l'amour comme cause de la Saint-Barthélemy. Cela eût été mieux en rapport avec l'opéra.

Amour, tu perdis Troie!

Cependant Valentine est une personne bien avisée. Afin de rompre son mariage elle prend le parti de venir elle-même chez le comte de Nevers pour l'engager à renoncer à sa main. C'est dans les allées du château que cet entretien a lieu pendant que les gentilshommes font bonne chère et boivent. Raoul qui voit sa maîtresse se promenant bras dessus bras dessous avec son rival, devient furieux et sans autre explication, il jure de renoncer à jamais à Valentine. Tout cela est bien commun et peu conforme à la raison, mais M. Scribe qui fait si peu de façon avec la vérité historique se gêne encore moins avec les situations et des convenances.
//3//

Ainsi, au second acte, on amène Raoul au château de Chenonceaux, les yeux bandés et comme en bonne fortune. Marguerite de Valois le reçoit au milieu de ses demoiselles d'honneur, en costume de bain, prêtes à se plonger dans les eaux du Char. Raoul, enchanté de l'aventure, et ne connaissant pas Marguerite, se croit un autre Renaud dans le palais d'Armide. Mais il est bientôt désabusé; Marguerite l'a fait venir pour épouser Valentine, mariage auquel il ne manque plus que son consentement. Le père de Valentine, Valentine elle-même et le comte de Nevers, ont donné le leur; mais au moment de conclure et lorsqu'on lui présente celle qu'il aimait, il s'écrie «Moi! son époux? jamais! plutôt la mort!» Etonnement général; et il y a bien de quoi on doit l'avouer, car il ne faut qu'un seul mot pour que le quiproquo soit expliqué. Mais ne voyez-vous pas que la pièce finirait là et qu'il faut absolument cinq actes à M. Scribe. Le moyen donc de faire que les choses se passent comme dans le train ordinaire de la vie!

Le troisième acte nous transporte à Paris dans le pré aux Clercs, pour lequel les faiseurs d'opéra-comiques et de vaudevilles se sont pris d'une tendre affection sur la recommandation de M. Victor Hugo. Ici encore on boit, on rit, on chante. Soldats catholiques, soldats huguenots, clercs de la bazoche, gens du peuple sont confondus et se livrent à la joie. Cependant on voit passer un cortège religieux, c'est celui du mariage du comte de Nevers et de Valentine; les catholiques s'agenouillent, mais les huguenots continuent leur orgie en chantant à tue-tête:

En avant, braves calvinistes,
A nous les filles des papistes,
A nous richesses et bon vin;
Et butin.
Ici tout appartient au brave
Et ces vins qu'ils gardaient en cave.
Pour l'autel et pour ses banquets.

Pour les banquets de l'autel, sans doute? Il y a lieu de s'étonner de ce que M. Scribe, qui a voulu rendre ses huguenots si intéressans, leur ait fait tenir un langage aussi brutal. Le peuple parisien se fâche et avec assez de raison. Voici maintenant un duel entre Raoul de Nangis et le comte de Saint-Bris, on ne sait pas trop pourquoi. Ils sont quatre contre quatre. Puis une querelle générale entre catholiques et protestans qui se disent des injures. Les premiers appellent les autres marmotteurs de prières et

régiment de sorciers; les huguenots traitent leurs ennemis de soldats de héritier, de papistes et de bigots. On va en venir aux mains; Marguerite de Valois, qui arrive montée sur un beau cheval blanc, sépare les combattans. C'est alors qu'on s'explique. Valentine a sauvé Raoul qui allait tomber dans une embuscade; Raoul apprend qu'il est aimé, qu'il a été la dupe d'une illusion, mais que sa maîtresse est la femme d'un autre. – qu'entends je? – je me meurs! – O omble de douleurs. – De rage je frémis! Fin du 3^e acte.

Nous avons vu la demoiselle d'honneur d'une reine courant toute seule les champs pour aller prier un jeune gentilhomme de refuser sa main, puis se laissant outrager publiquement par un jeune fou sans lui demander la moindre explication, ensuite épousant l'homme qu'elle n'aime pas; la voici maintenant comtesse de Nevers, qui reçoit dans son appartement ce même Raoul, et, comme elle entend venir son père et son mari, elle le cache derrière une tapisserie. Ainsi sont faites la plupart des héroïnes de M. Scribe. Mais ce n'est pas tout; dans ce même appartement, en présence d'une jeune femme que son titre et sa place à la cour attachent à la reine de Navarre, les seigneurs catholiques viennent s'entretenir du projet d'exterminer les huguenots arrêtés par Catherine de Médicis. Raoul entend tout derrière la tapisserie qui le cache. Le comte de Nevers seul refuse d'obéir à l'ordre sanguinaire; on s'assure de lui. Valentine s'écrie alors:

Ah! d'aujourd'hui tout mon sang est à vous!

En ce moment les glaives sont tirés du fourreau, et c'est alors que les moines viennent bénir les saintes épées et les poignards sacrés qui n'avaient pas besoin d'être bénis puisqu'ils étaient sacrés et saints. M. Scribe n'y a pas songé.

Resté seul avec Valentine, Raoul veut courir au secours de ses frères. Il lui dit assez peu poétiquement:

Et voilà donc le Dieu que ton culte consacre,
Ce Dieu qui des Français ordonne le massacre!

Valentine veut l'empêcher de sortir; elle avoue qu'elle commence à aimer et estimer son mari à cause de sa noble conduite; cependant Raoul est *son idole*, et comme il persiste à vouloir partir, elle lui dit en style de M. Scribe:

Eh! bien donc, si ma voix vainement te supplie,
Et si mon malheur seul peut préserver ta vie,
Enfin...S'il faut me perdre afin de te sauver,
Reste, Raoul, reste...Je t'aime.

RAOUL.
O bonheur suprême!

Ce mot décide Raoul à rester, mais la cloche de St-Germain-l'Auxerrois que l'on entend vient l'arracher à l'enchantement d'un si doux aveu; malgré les prières et les larmes de Valentine qui tombe évanouie, il saute par la fenêtre.

Au 5^e acte, les Huguenots dansent à l'hôtel de Sens pour le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre. Raoul arrive en criant aux armes! Toute la noce, les femmes du moins, se sauve dans un temple protestant et se met à chanter des cantiques à haute voix sur l'air du choral de Luther, circonstance historique sans doute comme tout le reste; ingénieuse invention de M. Scribe qui fait psalmodier les gens qui ont peur d'être découverts et égorgés! Nevers vient d'être tué en défendant les huguenots. Sa femme accourt et rencontre Raoul. Là se passe une scène étrange dont un seul trait fera juger:

Raoul peut se sauver en embrassant la religion catholique; mais il répond qu'il ne veut pas être flétrie. Valentine alors consent à se flétrir elle-même, et voici ce qu'elle chante:

Enfer ou Paradis, je ne te quitte plus;
Juge à présent, Raoul, et ton cœur et le mien
Tu maudissais mon culte et j'adopte le tien.

Et pour couronner dignement l'œuvre si bien commencée, Raoul et Valentine reçoivent la bénédiction nuptiale des mains d'un domestique nommé Marcel, personnage extravagant et ridicule dans son fanatisme huguenot, et cela à quatre pas du cadavre de son mari!

Cependant on massacre dans le temple protestant, on massacre dans la rue; les meurtriers se saisissent de Raoul et Valentine, ils les entraînent; on entend des coups de feu; Raoul tombe mortellement blessé, Valentine le soutient et veut le secourir; survient Saint Bris avec une compagnie d'arquebusiers; il crie: qui vive! Raoul répond: huguenot! Valentine ajoute: et nous aussi! Saint Bris commande: feu! Il a tué sa fille et son gendre; et le Rideau tombe sur un chœur général qui fait retenir l'air de ces paroles:

Par le fer et par l'incendie,
Exterminons la race impie!
Point de pitié! point d'innocent!
Soldats de la foi catholique,
Frappons, poursuivons l'hérétique,
Dieu le veut, Dieu veut leur sang!

Après cette bien imparfaite analyse, on ne trouvera pas sans doute que nous ayons traité M. Scribe avec trop de rigueur. Nous n'avons envisagé son poème que comme œuvre littéraire et hors de l'application qui y a été faite d'une composition musicale du premier ordre. //4//

Or, notre respect pour la vérité, notre amour pour notre pays, nos sentimens d'hommes religieux et nationaux veulent que nous rendions à

qui elle appartient la responsabilité d'un poème qui calomnie manifestement l'esprit du catholicisme, et peu égarer l'opinion sur un des faits les plus horribles de notre histoire. L'abjuration de Valentine et les blasphèmes mis dans sa bouche sont aussi un fait grave et qui tire à conséquence parce qu'il part d'un principe faux et sans justesse ni justice. Ce que M. Scribe n'a pas vu dans son horizon borné, la censure ministérielle devait le voir et l'empêcher. Si l'auteur du poème a manqué à l'histoire, au goût, à la vérité, aux convenances, le pouvoir a manqué, lui, à tous ses devoirs, aux intérêts de l'avenir, au pays, en laissant outrager sur un théâtre la religion nationale.

Et M. Scribe occupe à l'Académie le fauteuil de l'auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, du poète de la vérité, du devoir et de l'ordre moral!

A.

* * *

- La seconde représentation des *Huguenots* a surpassé la première en éclat et en succès. La musique de trois premiers actes, mieux comprise et exécutée aussi avec la verve et la confiance qu'inspire une aussi belle réussite, a été mieux comprise. Leur caractère gracieux et plein d'originalité a été parfaitement saisi. Depuis long-temps le public n'avait entendu une composition aussi largement conçue et aussi variée dans ses effets. Les morceaux d'ensemble et les chants surtout sont d'une incomparable beauté, et les deux derniers actes sont assurément ce que le genre lyrique a jamais offert de plus fortement dramatique.

LA GAZETTE DE FRANCE, 4 mars 1836, pp. 1-4.

Journal Title:	LA GAZETTE DE FRANCE
Journal Subtitle:	
Day of Week:	Friday
Calendar Date:	4 MARS 1836
Printed Date correct:	
Volume Number:	
Year:	
Series:	
Issue:	
Pagination:	1 à 4
Title of Article:	ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE
Subtitle of Article:	<i>Les Huguenots</i> , opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Meyerbeer.
Signature:	A.
Pseudonym:	
Author:	
Layout:	Front-page feuilleton
Cross reference:	LA GAZETTE DE FRANCE, 10 mars 1836, pp. 1-2; LA GAZETTE DE FRANCE, 18 mars 1836, pp. 1-2.